

Déclaration de Performance

Selon règlement (UE) Nr. 305/2011 concernant les produits de construction

Nr. DEH7012P.V03

1. Nom de l'article : **Suspente universelle antivibratoire**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable:

HGH 7012 Suspente universelle antivibratoire

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant:
Accessoires pour des plafonds

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant:

Dingemans Elementenbouw BV
Amerikastraat 12
5171 PL KAATSHEUVEL
www.dingemans.eu

5. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V: **Système 4**

6. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée: **EN 13.964**

7. Performances déclarées:

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Classe d'incendie	A1	EN 4109
Charge admis	400N*	EN 13.964
Durabilité	B	EN 13.964
Material	DX-51	EN 10.142
Amélioration en dB suite à Une fréquence de 100 Hz	17,5 jusqu'à 19,8**	EN 3822.1

*Selon les tiges ou suspentes nonius utilises ** Charge selon certificate d'essai 122-002-07

8. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7.

La présente déclaration de Performance est établie sous la seule responsabilité de Dingemans Elementenbouw BV identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par:
Peter Damen (Directeur)

Kaatsheuvel, le 1er avril 2018

